

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02195

Numéro SIREN : 820 615 755

Nom ou dénomination : 4SCALING

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2021 sous le numéro de dépôt A2021/010611

4SCALING
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 63 chemin des Combes
31140 LAUNAGUET
RCS TOULOUSE 820 615 755

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le huit avril,
A dix heures,

Monsieur Jacques SOUMEILLAN, demeurant 63 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET,

Associé unique de la société **4SCALING**,

En présence de **Madame Julie SOUMEILLAN**, Présidente non associée de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris acte de la démission de Madame Julie SOUMEILLAN de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Jacques SOUMEILLAN
Né le 1^{er} septembre 1957 à TOULOUSE (31)
De nationalité française
Demeurant 63 Chemin des Combes 31140 LAUNAGUET

Monsieur Jacques SOUMEILLAN accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DS


DS


DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Monsieur Jacques SOUMEILLAN percevra au titre de son mandat de Président, une rémunération fixe mensuelle brute de 1 000 euros.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

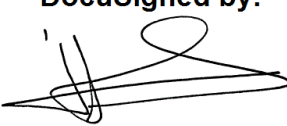
Jacques SOUMEILLAN

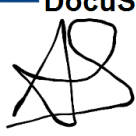
Associé unique

*« Bon pour acceptation des
fonctions de Président. »*

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Julie SOUMEILLAN

DocuSigned by:

2B54A03BD2DE4C4...

DocuSigned by:

7EFC6E9C5A1B4C0...